



Cercle Europe & Technologies du Futur

Echange avec Peteris Zilgavis

DG CONNECT

24 novembre 2020

Le 24 novembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir Peteris Zilgavis, chef d'unité innovation numérique et Blockchain au sein de la direction générale des réseaux et des technologies (DG CONNECT) pour nous parler de la place réservée à la blockchain dans le numérique européen. Il a principalement centré sa présentation sur les récentes propositions de la Commission en matière de FinTech avant d'ouvrir sur les autres applications de la blockchain.

• Le plan d'action Fintech de 2018

La Commission européenne avait présenté en 2018 un Plan d'action sur les fintechs, dans le cadre de l'Union des marchés de capitaux (UMC) et du Marché unique numérique.

L'objectif principal de ce plan d'actions était de mettre les règles européennes en phase avec les innovations, et notamment la blockchain et l'IA.

Que contenait ce Plan d'action ?

1. Le EU FinTech Lab, créé en 2018, qui est un forum multipartite, où les superviseurs européens et nationaux et les fournisseurs de technologies discutent des questions de réglementation de la FinTech.

2. L'European Forum of Innovation Facilitator (EFIF) créé par la Commission, l'EBA et l'ESMA en janvier 2019, avec des experts nationaux qui partagent des connaissances et les essais transfrontaliers dans les « bacs à sable » réglementaires.

3. Le EU Blockchain Observatory and Forum (2018) qui suit les tendances et les évolutions intersectorielles, étudie les cas d'utilisation de la blockchain. Cet observatoire a rédigé le rapport thématique sur les actifs cryptographiques publié en février 2020. Il a aussi cartographié plus de 1000 projets et organise régulièrement des ateliers et formations.

L'Union a pris d'autres initiatives suivant ce plan d'action. Elle a ainsi rejoint l'INATBA qui rassemble un grand nombre d'acteurs engagés sur la blockchain (gouvernements, entreprises, chercheurs) et qui travaille sur son interopérabilité et offre un espace de dialogue.

Enfin, une autre instance a été créée, le Partenariat européen de la Blockchain (ESBI). Ce partenariat rassemble 29 pays (UE et EEA) qui coopèrent sur la construction d'une infrastructure européenne de la Blockchain.

• Blockchain et cryptomonnaie

Dès 2018, la Commission demande aux Autorités européennes de surveillances (AES) l'implication des cryptomonnaies sur le cadre réglementaire européen. Dès 2019, l'ABE et l'ESMA rendent un rapport sur les risques et opportunités. Il en ressort que plusieurs cryptoactifs sont en dehors du champ de la législations européennes même si ce sont des actifs financiers. Il faut donc les encadrer alors même que législations nationales existent sur déjà sur ces questions (Fr, Lux, All).

S'ouvre donc une consultation fin 2019 pour jeter les bases d'une approche commune des cryptomonnaies mais aussi sur les « tokens », l'émission d'actif, ou encore la lutte contre le blanchiment, qui a recueilli plus de 200 avis.

Sur cette base, la nouvelle Commission et spécifiquement le commissaire Dombrovskis a été chargé, dans son nouveau portefeuille, de travailler sur la cryptomonnaie. Une stratégie a donc été proposée en septembre 2020 à la suite d'une nouvelle consultation sur une stratégie sur la finance numérique pour l'Europe.

L'objectif est de mettre en place les structures et els soutiens pour faire de l'UE un leader sur ces questions et non pas un suiveur.

• La stratégie sur la finance numérique

Dévoilée fin septembre 2020, elle détaille plusieurs actions prioritaires de la Commission d'ici à 2024.

Pour mettre «les avantages du financement numérique à la disposition des entreprises et consommateurs », la Commission se fixe 4 grandes priorités d'ici 2024 :

1. Combattre la fragmentation dans le marché unique numérique pour plus d'interopérabilité et un point d'entrée unique ;
2. Définir un cadre réglementaire européen facilitant l'innovation numérique ;
3. Créer un espace européen des données financières ;
4. Faire face aux risques et opportunités posés par cette technologie.

Dans le cadre de la priorité n°2, la Commission a proposé une initiative sur les cryptoactifs afin d'encadrer les risques pour le consommateur et la stabilité financière tout en favorisant l'innovation. Le règlement reconnaît que les cryptoactifs sont l'une des applications majeures de la technologie blockchain en finance. Ils sont vus de manière large, et dépassent donc les seuls cryptomonnaies.

Le cadre proposé vise les marchés des cryptoactifs, y compris les titres numériques ou les jetons de sécurité. Trois axes dans cette proposition : un système d'autorisation préalable, un "passeport" pour opérer sur le marché intérieur et des dérogations pour favoriser l'innovation.

Toute une classification de l'écosystème des cryptoactifs est donc proposée.

- **La Résilience opérationnelle numérique**

Cette proposition vise à faire en sorte que tous les participants au système financier mettent en place les garanties nécessaires pour atténuer les cyberattaques et les autres risques. La législation proposée imposera un cadre de surveillance pour les fournisseurs de TIC, tels que les prestataires de services d'informatique en nuage.

- **Souveraineté européenne et blockchain**

Plus largement que les seuls cryptoactifs, des questions sur la souveraineté de l'Europe, notamment en termes de maîtrise technique, de stockage, de technologie ont été abordées. Sur ces différents points, de vrais enjeux d'indépendance de l'Europe se posent. La traçabilité est l'une des options sur lesquelles la Commission travaille particulièrement, notamment dans l'agriculture. Elle travaille aussi sur le développement sur le long terme d'une vision de la blockchain pour tous les secteurs, et pas seulement dans le domaine de la finance.

Des projets en matière d'identité numérique, de documents d'audit et autres comme base d'une meilleure compétitivité de l'industrie européenne dans ces domaines sont aussi avancés. Enfin des appels d'offre pour un budget de 6/7 millions d'euros et des marchés publics ont été lancés.

Mais l'un des grands défis de l'Europe sur ces questions est l'unité du marché unique. Il faut développer une blockchain européenne et non seulement nationale.

Il existe une vraie volonté d'autonomie stratégique dans ce domaine qui nécessite d'investir massivement dans la blockchain. La stratégie en matière financière vise particulièrement à ce que l'UE soit leader dans le monde sur le digital, notamment dans le cadre de la finance.

Le marché américain nous montre encore nos propres barrières au sein de notre marché unique, notamment concernant les startups, avec des problèmes d'investissements en millions ou dizaine de millions. Il est même parfois plus simple de passer d'un pays européen vers les USA.

Pourquoi ? Il persiste encore trop de barrières dans le marché unique : différentes nationalités, différents standards nationaux, langages etc.

- **La décentralisation**

Notre invité a particulièrement insisté sur l'importance de développer une Blockchain décentralisée en Europe. Cette technologie est idéale pour l'UE qui fonctionne avec différents niveaux de prise de décision. Il faut donc une approche convergente entre les 27 Etats membres, mais aussi les villes et régions pour décentraliser l'application de la blockchain et ne pas « mimer » l'exemple américain. L'un des enjeux est le contrôle des données et la décentralisation. Le *DECODE project* en est un exemple parfait. La décentralisation est l'avenir, pour une utilisation plus démocratique.

- **GAIA-X et blockchain**

Présenté en octobre 2019, le projet GAIA-X est né de l'initiative conjointe de l'Allemagne et de la France avec pour projet de mettre en place différents standards dans les échanges de données. Il vise notamment à créer une infrastructure de données fiables pour l'Europe. Des hubs nationaux seront créés, revenant ainsi à l'importance de la question de la décentralisation.

Dans le contexte, il est important de développer un cloud plus décentralisé, avec une IA décentralisée, où les informations ne vont pas toutes aux USA mais vont dans différents clouds, différentes sources d'informations dans plusieurs Etats membres, avec un accord d'utilisation plus proche, plus démocratique.